



AVIVA INVESTORS FRANCE

Aviva Oblig International

**rapport
annuel**

SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT À CAPITAL VARIABLE - SICAV DE DROIT FRANÇAIS

EXERCICE CLOS LE : 30.09.2021

■ sommaire

<i>informations concernant les placements et la gestion</i>	4
<i>rapport de gestion du conseil d'administration</i>	10
<i>techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés</i>	16
<i>rapport sur le gouvernement d'entreprise</i>	18
<i>rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels</i>	20
<i>rapport spécial du commissaire aux comptes</i>	24
<i>comptes annuels</i>	25
<i>bilan</i>	26
<i>actif</i>	26
<i>passif</i>	27
<i>hors-bilan</i>	28
<i>compte de résultat</i>	29
<i>annexes</i>	30
<i>règles & méthodes comptables</i>	30
<i>évolution actif net</i>	33
<i>compléments d'information</i>	34
<i>inventaire</i>	41
<i>résolutions</i>	50

Gestionnaire financier par délégation	AVIVA INVESTORS FRANCE 14, rue Roquépine - 75008 Paris
Dépositaire	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE 75886 Paris Cedex 18
Conservateur	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE 75886 Paris Cedex 18
Commissaire aux comptes	ERNST & YOUNG ET AUTRES Représenté par Monsieur David KOESTNER Tour First - 1-2, place des Saisons - 92400 Courbevoie
Commercialisateurs	AVIVA INVESTORS FRANCE AVIVA VIE 70, avenue de l'Europe - 92270 Bois-Colombes
Conseil d'administration	Président Directeur Général Monsieur Alban TOURRADE Administrateurs Monsieur Alban TOURRADE Monsieur André PETIT AVIVA ASSURANCES représentée par Monsieur Philippe TAFFIN Monsieur Baptiste BUISSON

Informations concernant les placements et la gestion

Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables :

Les sommes distribuables sont constituées par :

1. Le résultat net, qui correspond au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, jetons de présence, ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de la SICAV, majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion financière et de la charge des emprunts, augmenté du report à nouveau majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus ;
2. Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde de régularisation des plus-values.

La SICAV a opté pour le mode d'affectation des sommes distribuables suivant : capitalisation et/ou distribution

L'Assemblée Générale statue chaque année sur l'affectation, en tout ou partie, du résultat net ainsi que des plus-values réalisées, indépendamment l'un de l'autre.

La comptabilisation des revenus s'effectue selon la méthode des intérêts encaissés.

Objectif de gestion : En investissant sur les marchés de taux internationaux, la SICAV a pour objectif de réaliser, sur la durée de placement recommandée supérieure à deux ans, une performance supérieure à l'indice composite Bloomberg Barclays Capital Global Agg Credit TR Hedge EUR (70%) + Bloomberg Barclays Capital Global High Yield TR Hedge EUR (30%).

Indicateur de référence : L'indicateur de référence de la SICAV est l'indice composite suivant (en euro, coupons réinvestis) :

- 70% Bloomberg Barclays Capital Global AggCredit TR Hedge EUR, indice révélateur du comportement des obligations d'émetteurs privés de la catégorie « investissement ». Il est calculé quotidiennement et publié par Bloomberg Barclays Capital
- 30% Bloomberg Barclays Capital Global High Yield TR Hedge EUR, indice révélateur de l'évolution des obligations privées haut rendement. Il est calculé quotidiennement et publié par Bloomberg Barclays Capital.

La SICAV est gérée activement. La composition de l'OPCVM peut s'écarter significativement de la répartition de l'indicateur.

Stratégie d'investissement :

Stratégie utilisée

La stratégie de gestion est discrétionnaire quant à la sélection des valeurs.

Le portefeuille sera exposé en permanence aux marchés de taux internationaux, et dans la limite de 10 % de l'actif net aux marchés actions.

Le portefeuille sera investi en titres de créance et instruments du marché monétaire, de tous émetteurs publics ou privés, sur les marchés de taux des pays de la zone euro et, dans la limite de 10% de l'actif net, sur ceux des pays émergents.

D'un point de vue qualitatif et quantitatif, le portefeuille sera structuré selon le processus de gestion suivant :

Le fonds offre une gestion active reposant sur un processus d'investissement rigoureux permettant d'identifier et de tirer parti de différentes sources de valeur ajoutée.

L'analyse macro-économique sert de base à l'élaboration d'un scénario de taux.

La prise en compte de la valorisation des instruments de taux permet de calibrer le risque de taux, les positions sur la courbe et de les implémenter dans le portefeuille.

Chaque moteur de performance est ainsi ventilé en stratégies d'investissement élémentaires grâce à l'analyse de différents critères qualitatifs et quantitatifs:

- gestion de l'exposition au risque de taux en termes de sensibilité,
- gestion des positions sur la courbe des taux,
- gestion de l'exposition globale au risque crédit,
- gestion de l'allocation sectorielle,
- sélection des émetteurs,
- choix de titres.

Le portefeuille pourra également être investi :

- dans la limite de 10% de l'actif net, en titres donnant accès au capital et actions issues de ces titres.

- dans la limite de 10% de l'actif net en parts ou actions d'OPCVM ou fonds d'investissement à vocation générale de droit français ou OPCVM européens à l'exclusion des fonds de fonds et des OPC nourriciers ;

Les titres détenus seront libellés en euro et en autres devises mais peuvent être libellés en devises de pays émergents dans la limite de 10% de son actif net.

L'OPCVM est exposé au risque de change dans la limite de 100 % de son actif net.

L'exposition du portefeuille pourra également être réalisée ou ajustée au moyen d'instruments dérivés ou intégrant des dérivés. L'utilisation de ces instruments ne sera faite que dans le but d'ajuster la sensibilité du fonds, et à des fins de couverture du risque de taux et du risque de change.

La sensibilité cible de la SICAV sera comprise entre +4 et +8 mais pourra être réduite à 0 ou portée à +15 selon les anticipations du gérant.

Fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt à l'intérieur de laquelle l'OPCVM est géré :	Entre 0 et +15
Devises de libellé des titres dans lesquels l'OPCVM est investi :	Toutes devises : de 0% à 100% de l'actif net Pays émergents : de 0% à 10% de l'actif net
Niveau de risque de change supporté par l'OPCVM :	de 0% à 100% maximum de l'actif net
Zone géographique des émetteurs des titres auxquels l'OPCVM est exposé :	International : de 0% à 100% de l'actif net Pays émergents : de 0 à 10% de l'actif net

La SICAV ne fait pas la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance et n'a pas l'intention de se conformer au principe de précaution consistant à ne pas « causer de préjudice important » tel que défini par le Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers. Par ailleurs, son objectif de gestion ne porte pas sur un investissement durable.

Les actifs hors dérivés intégrés

=> Actions et titres donnant accès au capital

La SICAV pourra investir dans des titres donnant accès au capital, et dans la limite de 10 % dans des actions issues de ces titres. L'exposition au risque « actions » restera inférieure à 10% de l'actif net.

Ces titres relèveront sans distinction de secteurs d'activité, d'émetteurs issus des marchés de taux internationaux et, dans la limite de 10% de l'actif net, de pays émergents.

Les titres détenus seront libellés en euro et en autres devises mais peuvent être libellés en devises de pays émergents dans la limite de 10% de son actif net.

=> Titres de créance et instruments du marché monétaire

La SICAV pourra investir entre 70% et 100% de son actif net des titres de créance et instruments du marché monétaire de tous types négociés sur un marché réglementé ou organisé et de toutes durées. Ils relèveront indifféremment du secteur public ou du secteur privé et de toutes les notations.

La typologie des titres de créances et du marché monétaire utilisés sera notamment la suivante :

- obligations à taux fixe,
- obligations à taux variables,
- obligations indexées sur l'inflation,
- obligations souveraines,
- obligations high yield,
- obligations putttables
- obligations callables
- titres de créances négociables,
- EMTN non structurées,
- titres subordonnés,
- bons du trésor.

Les titres détenus seront libellés en euro et en autres devises mais peuvent être libellés en devises de pays émergents dans la limite de 10% de son actif net.

La SICAV pourra investir dans la limite de 100% de son actif net dans des titres de créance spéculatifs (High Yield) (notation inférieure à BBB- référence Standard & Poor's ou équivalent.

Il est précisé que chaque émetteur sélectionné fait l'objet d'une analyse par la société de gestion, analyse qui peut diverger de celle de l'agence de notation. Pour la détermination de la notation de l'émission, la société de gestion peut se fonder à la fois sur ses propres analyses du risque de crédit et sur les notations des agences de notation, sans s'appuyer mécaniquement ni exclusivement sur ces dernières.

En cas de dégradation de la notation, les titres pourront être cédés sans que cela soit une obligation, ces cessions étant le cas échéant effectuées immédiatement ou dans un délai permettant la réalisation de ces opérations dans l'intérêt des porteurs et dans les meilleures conditions possibles en fonction des opportunités de marché.

=> Actions et parts d'OPC

La SICAV pourra investir jusqu'à 10% de l'actif net en parts ou actions d'OPC suivants :

	Investissement autorisé au niveau de l'OPC
OPCVM de droit français ou étranger	10%
FIA de droit français*	10%
FIA européens ou fonds d'investissement étrangers*	10%
Fonds d'investissement étrangers	N/A

* répondant aux conditions de l'article R. 214-13 du Code monétaire et financier.

Le portefeuille ne pourra pas investir dans des fonds de fonds et des fonds nourriciers.

La SICAV pourra détenir des OPC gérés par la société de gestion ou des sociétés de gestion liées.

Les instruments dérivés

Dans le but de réaliser l'objectif de gestion du fonds, la SICAV est susceptible d'utiliser des instruments dérivés dans les conditions définies ci-après :

- Nature des marchés d'intervention :
 - Réglementés
 - Organisés
 - De gré à gré
- Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :
 - Taux
 - Change
- Nature des interventions :
 - Couverture
 - Exposition
- Nature des instruments utilisés :
 - Futures
 - Options
 - Swaps
 - Change à terme
- Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :
 - Couverture générale du portefeuille, de certains risques, titres...
 - Augmentation de l'exposition au marché

Les instruments intégrant des dérivés

La SICAV pourra détenir les instruments intégrant des dérivés suivants :

- Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :
 - Taux
 - Change
 - Crédit
- Nature des interventions :
 - Couverture
 - Exposition
- Nature des instruments utilisés :
 - Obligations convertibles
 - Obligations échangeables
 - Obligations avec bons de souscription
 - Obligations remboursables en actions
 - EMTN Structurés
 - Droits et warrants
 - Obligations callables
 - Obligations puttables
- Stratégie d'utilisation des dérivés intégrés pour atteindre l'objectif de gestion :

De manière générale, le recours aux instruments intégrant des dérivés permet :

- d'exposer le portefeuille au marché des devises,
- d'exposer le portefeuille au marché des taux, notamment aux fins d'ajuster la sensibilité du portefeuille, dans le respect des limites précisées par ailleurs,
- ainsi que de couvrir le portefeuille des risques sur les taux ou les devises, ou d'intervenir rapidement, notamment en cas de mouvements de flux importants liés aux souscriptions rachats et/ou à d'éventuelles fluctuations subites des marchés.

Les dépôts

La SICAV ne fera pas de dépôts mais pourra détenir des liquidités à titre accessoire dans la limite des besoins liés à la gestion des flux de trésorerie et dans la limite de 10 % de l'actif net de l'OPCVM.

Les emprunts d'espèces

La SICAV pourra avoir recours à des emprunts d'espèces (emprunts et découverts bancaires) dans la limite de 10% de l'actif net. Ces emprunts seront effectués dans le but d'optimiser la gestion de trésorerie et de gérer les modalités de paiement différé des mouvements d'actif et de passif.

Les acquisitions et cessions temporaires de titres

Aucune opération d'acquisition ou de cession temporaire de titres ne sera effectuée.

Effet de levier maximum

Le niveau d'exposition consolidé de la SICAV, calculé selon la méthode de l'engagement intégrant l'exposition par l'intermédiaire de titres vifs, de parts ou d'actions d'OPC et d'instruments dérivés pourra représenter jusqu'à 300 % de l'actif net (levier brut) et jusqu'à 200% de l'actif net (levier net).

Contreparties utilisées

Ces opérations sont traitées avec de grandes contreparties françaises ou internationales, telles que des établissements de crédit ou des banques sélectionnées par la société de gestion conformément à sa politique de sélection et d'évaluation des contreparties disponible sur le site internet : www.avivainvestors.com.

Il est précisé que ces contreparties n'ont aucun pouvoir de décision discrétionnaire sur la composition ou la gestion du portefeuille d'investissement de la SICAV, sur l'actif sous-jacent des instruments financiers dérivés et/ou sur la composition de l'indice dans le cadre de swaps sur indice. De même, l'approbation des contreparties ne sera pas requise pour une quelconque transaction relative au portefeuille d'investissement de la SICAV.

Du fait de ces opérations réalisées avec ces contreparties, la SICAV supporte le risque de leur défaillance (insolvabilité, faillite...). Dans une telle situation, la valeur liquidative de la SICAV peut baisser (voir définition de ce risque dans la partie « Profil de risque » ci-dessous).

Ces opérations font l'objet de garanties en l'espèces.

Garanties financières

Dans le cadre de ces opérations, la SICAV peut recevoir / verser des garanties financières en espèces (appelé collatéral). Le niveau requis de ces de garanties est de 100%.

Le collatéral espèces reçu peut être réinvesti, dans les conditions fixées par la réglementation, en dépôts ou en OPC Monétaire court terme à valeur liquidative variable.

Les garanties reçues par l'OPCVM seront conservées chez le dépositaire.

Profil de risque : Votre argent sera investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés financiers.

Au travers des investissements de la SICAV, les risques pour l'actionnaire sont les suivants :

Risques principaux

Risque de perte en capital

La SICAV ne bénéficie d'aucune garantie ni protection. Il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué ou que la performance diverge de l'indicateur de référence.

Risque lié à la gestion discrétionnaire

Le style de gestion discrétionnaire repose sur la sélection des valeurs et de l'anticipation de l'évolution des marchés. Il existe un risque que l'OPCVM ne soit pas investi à tout moment sur les valeurs et les marchés les plus performants.

Risque de change

Etant donné que la SICAV peut investir dans des titres libellés dans des devises autres que l'euro, l'actionnaire pourra être exposé à une baisse de la valeur liquidative en cas de variation des taux de change.

Risque de crédit

La valeur liquidative de la SICAV baissera si celle-ci détient une obligation ou un titre de créance d'un émetteur dont la qualité de signature vient à se dégrader ou dont l'émetteur viendrait à ne plus pouvoir payer les coupons ou rembourser le capital.

Risque de taux

En cas de hausse des taux, la valeur des investissements en instruments obligataires ou titres de créance baissera, ainsi que la valeur liquidative. Ce risque est mesuré par la sensibilité qui traduit la répercussion qu'une variation de 1% des taux d'intérêt peut avoir sur la valeur liquidative de l'OPCVM. A titre d'exemple, pour un OPC ayant une sensibilité de 2, une hausse de 1% des taux d'intérêt entraînera une baisse de 2% de la valeur liquidative de l'OPC.

Risque de contrepartie

L'actionnaire est exposé à la défaillance d'une contrepartie ou à son incapacité à faire face à ses obligations contractuelles dans le cadre d'une opération de gré à gré, ce qui pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque lié à l'investissement en obligations convertibles

L'attention des investisseurs est attirée sur l'utilisation d'obligations convertibles, instruments introduisant un risque actions dans un portefeuille et une exposition sur la volatilité des actions, de ce fait, la valeur liquidative de la SICAV pourra baisser en cas de hausse des taux d'intérêts, de détérioration du profil de risque de l'émetteur, de baisse des marchés actions ou de baisse de la valorisation des options de conversion.

Risque en matière de durabilité

La SICAV est exposée à un risque en matière de durabilité. En cas de survenance d'un événement ou d'une situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance, celui-ci pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

Bien que la Société de gestion prenne en compte des critères ESG de façon générale dans les processus d'investissement, ceux-ci restent non-contraignants et n'ont pas pour objectif de réduire le risque en matière de durabilité.

Risques accessoires**Risque de liquidité**

La SICAV peut, dans des circonstances de marché très difficiles ou en raison d'un volume exceptionnellement élevé de demandes de rachats ou d'autres circonstances de nature exceptionnelle, ne pas être en mesure de faire face aux rachats dans la période indiquée par le prospectus.

Risque lié aux pays émergents

La SICAV peut investir de manière accessoire en titres sur les marchés des pays émergents. Les investisseurs potentiels sont avisés que l'investissement dans ces pays peut amplifier les risques de marché et de crédit. Les mouvements de marché à la hausse comme à la baisse peuvent être plus forts et plus rapides sur ces marchés que sur les grandes places internationales. En outre, l'investissement dans ces marchés implique un risque de restrictions imposées aux investissements étrangers, un risque de contrepartie ainsi qu'un risque de manque de liquidité de certaines lignes de l'OPCVM.

Les conditions de fonctionnement et de surveillance de ces marchés peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales. La situation politique et économique de ces pays peut affecter la valeur des investissements.

Risque actions

Si les actions ou les indices auxquels le portefeuille de la SICAV est exposé baissent, la valeur liquidative baissera. En raison des mouvements rapides et irréguliers des marchés actions, à la hausse comme à la baisse, la SICAV pourra réaliser une performance éloignée de la performance moyenne qui pourrait être constatée sur une période plus longue.

Garantie ou protection : La SICAV ne fait l'objet d'aucune garantie ou protection.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type : Tous souscripteurs, plus particulièrement destinée à servir de support à des contrats d'assurance vie.

Cette SICAV s'adresse à des investisseurs suffisamment expérimentés pour apprécier les mérites et les risques d'une stratégie de gestion spéculative sur les marchés de taux internationaux, et d'une exposition aux risques détaillés dans le « Profil de Risques ».

Durée minimum de placement recommandée : supérieure à deux ans.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans cet OPCVM dépend de la situation personnelle de chaque investisseur. Pour le déterminer, il doit tenir compte de son patrimoine personnel, de ses besoins actuels et de la durée de placement recommandée mais également de son souhait de prendre des risques ou au contraire de privilégier un investissement prudent. Il lui est également fortement recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de cet OPCVM.

Les parts/actions de l'OPCVM n'ont pas été, et ne seront pas, enregistrées en vertu du U.S. Securities Act de 1933, ou en vertu de quelque loi applicable dans un Etat américain.

De ce fait, lesdites parts/actions ne pourront être directement ou indirectement cédées, offertes/vendues sur l'ensemble du territoire des Etats-Unis d'Amérique ; elles ne pourront davantage l'être au profit de tout ressortissant des Etats-Unis d'Amérique (ci-après U.S. Person, tel que ce terme est défini par la réglementation américaine "Regulation S" dans le cadre de l'Act de 1933, telle qu'adoptée par l'autorité américaine de régulation des marchés (Securities and Exchange Commission)), sauf si un enregistrement des actions était effectué ou si une exemption était applicable. Une telle opération ne pourra en tout état de cause intervenir qu'avec le consentement préalable et exprès de la société de gestion de l'OPCVM.

En outre, la SICAV n'est pas et ne sera pas enregistrée en vertu de l'U.S. Investment Company Act de 1940 ; en conséquence, toute revente ou cession d'actions aux Etats-Unis d'Amérique ou à une U.S. Person peut constituer une violation de la loi américaine et requiert le consentement écrit et préalable de la société de gestion de l'OPCVM.

Régime fiscal : Le régime décrit ci-dessous ne reprend que les principaux points de la fiscalité française applicable aux OPC. En cas de doute, l'actionnaire est invité à étudier sa situation fiscale avec un conseiller.

Un OPC, en raison de sa neutralité fiscale, n'est pas soumis à l'impôt sur les sociétés. La fiscalité est appréhendée au niveau du porteur d'actions.

Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par l'OPC ou aux plus et moins-values latentes ou réalisées par l'OPC dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur, de sa résidence fiscale et/ou de la juridiction d'investissement de l'OPC.

Certains revenus distribués par l'OPC à des non-résidents en France sont susceptibles de supporter dans cet Etat une retenue à la source.

Le régime fiscal peut être différent lorsque l'OPC est souscrit dans le cadre d'un contrat donnant droit à des avantages particuliers (contrat d'assurance, DSK, PEA...) et l'actionnaire est alors invité à se référer aux spécificités fiscales de ce contrat

Pour plus de détails, le prospectus est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- *La valeur liquidative est disponible auprès d'Aviva Investors France ou sur le site internet : www.avivainvestors.fr.*
- *Les documents d'information (prospectus, rapport annuel, document semestriel) sont disponibles gratuitement en langue française à l'adresse suivante. Ils peuvent également être adressés par courrier dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite de l'investisseur auprès d'Aviva Investors France - Service Juridique - 14, rue Roquépine - 75008 Paris. dirjur@avivainvestors.com*
- *Date d'agrément par l'AMF : 1er août 1979.*
- *Date de création de la Sicav : 2 juin 1980.*

rapport de gestion du conseil d'administration

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire pour vous rendre compte de l'activité de votre société au cours de l'exercice social, clos le 30 septembre 2021 et soumettre à votre approbation les comptes et le bilan de cet exercice.

ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE

Après le choc provoqué par la Pandémie de covid-19 et un recul du PIB mondial de 3,4% en 2020, la reprise économique est plus forte qu'anticipé initialement. Le PIB mondial a retrouvé son niveau d'avant crise et devrait croître, selon les dernières prévisions de l'OCDE, de 5,7% en 2021 puis de 4,5% en 2022.

Toutefois cette reprise est inégale dans son ampleur et son séquençage notamment en raison de taux de vaccination très variables à travers le monde avec dès lors de mesures de restriction plus ou moins rapides à lever voire qui doivent de nouveau être imposées. En occident, les vastes plans de soutien monétaires et budgétaires, de nouvelles mesures de confinement plus ciblées avant le déploiement progressif des campagnes de vaccination, la réouverture de nombreuses activités dans les services et le rebond de la consommation alimenté par un stock historique d'épargne sont les moteurs de la reprise. Mais le retard des campagnes de vaccination dans les pays émergents, de nouvelles restrictions en Asie-Pacifique en raison du variant Delta et les ruptures dans les chaînes d'approvisionnement pèsent sur la croissance des pays émergents mais aussi, depuis le troisième trimestre, sur la dynamique économique aux Etats-Unis et en Europe.

Cette reprise économique s'accompagne de nettes tensions inflationnistes avec, d'une part, une forte demande et des pénuries d'offre dans certains secteurs, et, d'autre part, la flambée des cours des matières premières et la hausse des coûts de transport maritime. Ces tensions sont plus ou moins fortes selon les pays. Mais pour l'instant le regain d'inflation est essentiellement lié à des effets de base et des phénomènes transitoires de déséquilibre entre l'offre et la demande.

La croissance américaine est attendue par l'OCDE en hausse de 6% en 2021 puis de 3,9% après un repli de 3,4% en 2020. Le démarrage rapide de la vaccination dès décembre 2020 et le plan supplémentaire de relance de 1.900 milliards de dollars, principalement à destination des ménages, ont soutenu la reprise économique déjà bien amorcée depuis le troisième trimestre 2020. La consommation des ménages est le principal moteur mais les dépenses publiques vont progressivement venir en appui. La nouvelle administration Biden, en place depuis la victoire du camp démocrate aux élections présidentielles et sénatoriales de novembre 2020, a annoncé deux nouveaux programmes de dépenses pluriannuels d'infrastructures équivalant à 18 % du PIB de 2021 : le plan d'aide aux familles américaines (2.000 milliards de dollars) et le plan pour l'emploi (2.300 milliards de dollars). Ces plans doivent être financés par une hausse de la fiscalité des entreprises et celles des ménages les plus aisés. La reprise économique, dont le rythme ralentit au troisième trimestre, s'accompagne d'une nette remontée de l'inflation, à 5,3% en août 2021 en rythme annuel. L'OCDE table sur une inflation annuelle de 3,6% en 2021 et de 3,1% en 2022 après 1,2% en 2020.

Après une récession historique de 6,5% en 2020, la zone euro est également sur le chemin de la reprise. Mais le rythme est plus heurté avec deux nouvelles périodes de recul en rythme trimestriel au 4^e trimestre 2020 et au 1^{er} trimestre 2021 en raison de nouvelles mesures de restrictions sanitaires. Avec le déploiement des campagnes de vaccination depuis le printemps, la réouverture des économies et l'amélioration de la situation sanitaire, la croissance rebondit plus nettement au deuxième trimestre dans le sillage du dynamisme de la consommation des ménages et de l'ampleur des dispositifs d'urgence en faveur des entreprises et de l'emploi mis en place dans les différents pays. Le plan de relance européen « Next Generation EU », qui a été définitivement adopté en juillet 2021, devrait constituer un soutien supplémentaire à la reprise économique en sus de l'attitude toujours accommodante de la banque centrale européenne. Malgré un léger tassement en raison des goulets d'étranglement dans les chaînes d'approvisionnement, la croissance reste solide au troisième trimestre. L'OCDE table sur une croissance du PIB de la zone de 5,3% en 2021 puis de 4,6% en 2022. La zone euro subit également des pressions inflationnistes avec un taux annuel de 3,4% en septembre au plus haut depuis 2008. L'OCDE table sur une hausse annuelle des prix à la consommation de 2,1% en 2021 et de 1,9% en 2022 après 0,3% en 2020.

Le Royaume-Uni devrait voir sa croissance rebondir de 6,7% en 2021 puis de 5,2% en 2022 après une chute de près de 10% de son PIB en 2020. Cette reprise est alimentée par le succès de la campagne de vaccination démarrée dès décembre 2020 et par la levée, par étapes du printemps au début de l'été 2021, des restrictions. Mais elle s'accompagne aussi d'une flambée inflationniste

avec des prix à la consommation en hausse de 3,2% en août. L'OCDE table sur une inflation annuelle de 2,3% en 2021 et de 3,1% en 2022. Le Royaume-Uni doit aussi faire face à un déséquilibre sans précédent entre une forte demande liée à la réouverture de l'économie et d'importantes pénuries du côté de l'offre, accentuées par le manque de main d'œuvre dû à la Covid et au Brexit dans des secteurs économiques clés. La croissance devrait s'en ressentir au second semestre 2021.

Le rebond de l'économie japonaise a été vigoureux au second semestre 2020. Mais la dynamique est pénalisée depuis début 2021 par la reprise de l'épidémie de Covid-19 dans de nombreuses préfectures de l'archipel, la lenteur de la campagne de vaccination et le manque de confiance des agents économiques. L'OCDE table sur une croissance annuelle de 2,5% en 2021 puis de 2,1% en 2022, sensiblement inférieure à celles des autres pays développés. En 2020, le PIB s'était contracté de 4,6%.

Tirée par les investissements, notamment en infrastructures, et la demande extérieure, la croissance chinoise est attendue par l'OCDE à +8,5% en 2021 et à +5,8% en 2022. Même si l'épidémie de la Covid-19 semble contrôlée en Chine, les frontières restent fermées et des mesures locales drastiques sont prises dès l'apparition de nouveaux cas. Pékin n'hésite pas à fermer des usines ou des ports pour contenir l'épidémie, avec des conséquences sur l'activité économique et les chaînes d'approvisionnement mondiales. Les autorités chinoises, qui veulent « promouvoir la prospérité collective », se sont lancées dans un programme de reprise en mains de pans de l'économie, avec notamment des tours de vis réglementaires, pour rendre du pouvoir d'achat à la classe moyenne et lutter contre le risque de bulles spéculatives.

LES BANQUES CENTRALES

Depuis la mise en place de mesures exceptionnelles en mars 2020 pour amortir le choc économique et financier de la pandémie, la politique monétaire des grandes banques centrales est restée très accommodante et les taux directeurs inchangés. Elles ont poursuivi leurs achats d'obligations souveraines mais également de plus en plus d'actifs privés, afin de soulager les banques et les inciter à accorder des prêts aux ménages et entreprises. L'ensemble de ces mesures constitue également un fort soutien aux marchés financiers. Toutefois, avec les tensions inflationnistes provoquées par la forte reprise économique aux Etats-Unis, puis en Europe, l'attention se porte de plus en plus sur l'évaluation du calendrier des futures actions des banques centrales et plus particulièrement le début du « tapering » aux Etats-Unis, c'est-à-dire la réduction des rachats d'actifs. Même si le début de la normalisation des politiques monétaires semble se rapprocher, les banquiers centraux maintiennent un discours rassurant sur le caractère transitoire des poussées inflationnistes. Ils sont soucieux de ne pas resserrer trop vite les conditions monétaires et ainsi de ne pas réitérer les erreurs du passé.

Première banque centrale à avoir mis en place des mesures de soutien exceptionnelles en mars 2020, la Réserve fédérale américaine (Fed) pourrait être la première au sein des grands pays développés à normaliser peu à peu sa politique. Depuis sa revue stratégique d'août 2020, la Fed donne la priorité au marché de l'emploi, et donc à la croissance, en se montrant plus tolérante sur l'inflation. En conséquence, son président Jerome Powell a régulièrement rappelé que la Fed était engagée à maintenir ses achats d'actifs aussi longtemps que nécessaire. Mais face à l'accélération des tensions inflationnistes au troisième trimestre 2021, essentiellement dues à la flambée des prix de l'énergie, le ton est devenu plus « hawkish » (politique restrictive de lutte contre l'inflation). Le changement de cap a été avancé lors la réunion du FOMC de septembre 2021. Mais il se fera toutefois par étapes : réduction des achats de titres sur le marché obligataire dès la fin 2021 puis une possible remontée des taux courts en 2022, et non plus en 2023.

La Banque centrale européenne (BCE) a continué de déployer des mesures pour assurer des conditions de financement très favorables. Son programme de rachats d'actifs PEPP (Pandemic Emergency Purchase Programme) a de nouveau été renforcé en décembre pour se monter à 1.850 milliard d'euros, et prolongé jusqu'en mars 2022. La BCE a également appliqué des conditions plus avantageuses pour les opérations de refinancement à long terme des banques (TLTRO). En mars 2021, elle a décidé d'accélérer sensiblement les achats d'actifs du PEPP afin de contenir la hausse des taux longs dans la zone euro dans le sillage des fortes tensions sur les rendements américains. A la fin de l'été, l'institution européenne a indiqué qu'elle allait légèrement réduire ses achats d'actifs dans le cadre du PEPP. Mais elle n'amorce pas encore le « tapering ». La BCE s'est engagée à maintenir des taux bas pour une période prolongée et à soutenir l'économie de la zone euro jusqu'à ce que l'inflation se stabilise durablement à 2%.

LES MARCHÉS DE TAUX

Les taux souverains

Alors que la promesse de soutien illimité des grandes banques centrales à l'économie, pour amortir le choc provoqué par la crise sanitaire, avait tiré les rendements des obligations vers le bas de mars à septembre 2020, les emprunts d'Etats des pays jugés les plus sûrs ont amorcé à partir du quatrième trimestre 2020 une remontée qui s'est accélérée en 2021, et tout particulièrement sur les trois premiers mois de l'année. Cette tendance a été plus marquée aux Etats-Unis où le rendement de l'emprunt d'Etat américain à dix ans a regagné sur 12 mois plus de 80 points de base à 1,5% fin septembre 2021. Il a inscrit un plus haut à 1,78% fin mars 2021.

Les anticipations de remontée de l'inflation dans le sillage d'une reprise économique plus forte qu'attendu aux États-Unis, confirmées à chaque publication mensuelle des indices des prix, ont fait craindre aux investisseurs un resserrement monétaire plus

rapide qu'escompté. C'est donc principalement la communication de la Fed sur le caractère transitoire de l'inflation et donc sur la normalisation de sa politique monétaire qui ont dicté les variations, parfois violentes, des rendements américains depuis début 2021. Le marché obligataire américain a connu un regain de tension fin septembre 2021 quand la Fed a adopté un ton légèrement plus « hawkish » et confirmé le début du « tapering » fin 2021.

En zone euro, les rendements sont remontés sur 12 mois mais dans une moindre mesure. La communication suffisamment claire de la Banque centrale européenne indiquant qu'elle agirait pour limiter la hausse des taux, suivie d'effets, a permis de contenir les tensions sur les marchés obligataires européens. Le Bund allemand à 10 ans, toujours en territoire négatif, a regagné sur la période un peu plus de 30 points de base à -0,19% avec un plus haut en mai proche de zéro. En France, l'OAT à 10 ans a regagné 40 points de base à 0,15% avec un plus haut à 0,33% en mai. En Italie, le rendement de l'emprunt d'État à 10 ans a peu évolué sur un an à 0,87% en fin d'exercice. Mais les variations ont été importantes, avec un plus haut à 1,16% en mai et un plus bas à 0,43% en février 2021.

Le crédit

L'exercice clos à fin septembre 2021 a été marqué par une performance positive du marché du crédit euro avec un resserrement des spreads de crédit (écarts de rendement) sur la majorité des segments de marché (environ 35 points de base en moyenne pour l'Investment Grade et 130 points de base pour le High Yield sur 1 an glissant).

Sur 12 mois, l'indice Bloomberg Barclays Capital Euro Aggregate Corporate a gagné 1,7% tandis que l'indice Bloomberg Barclays Pan European High Yield en euro a progressé de 9,8%.

La remontée des taux longs a pesé plus fortement sur le segment « investment grade » des entreprises les mieux notées qui ont bénéficié d'un resserrement des spreads moins important. La confiance des investisseurs sur le segment « high yield » des entreprises les moins bien notées reste motivée par la reprise de la croissance en Europe, la solidité des fondamentaux des sociétés, la faiblesse des taux de défaut et la politique monétaire accommodante de la Banque centrale européenne. Les mesures de soutien de la BCE et des gouvernements continuent de permettre aux entreprises de venir se financer sur le marché. Après une année 2020 exceptionnelle pour le marché primaire en euro, l'appétit des investisseurs s'est confirmé notamment pour le segment « high yield » et les « obligations vertes ». Le marché primaire a toutefois été relativement calme avec des volumes plutôt faibles par rapport à ceux de l'année dernière.

LA POLITIQUE DE GESTION

Le FCP Aviva Oblig Inter affichait un actif net de 407 millions d'euros et une sensibilité de 5,5 au 30 septembre 2021.

Sur l'année 2021, le fonds a bénéficié de son exposition à la fois aux émissions subordonnées financières et hybrides Corporates mais aussi au marché du haut rendement. L'exercice a en effet été marquée par une performance positive du marché du crédit EUR avec un resserrement des spreads sur la majorité des segments de marché. Sur le marché du High Yield européen, après avoir touché sur la période un point haut au niveau des spreads de crédit autour de 370 points de base en octobre 2020, les spreads se sont resserrés jusqu'à 250 points de base fin septembre 2021.

Depuis fin 2020, nous avons renforcé les positions High Yield et accru la diversification en portefeuille avec la sélection de nouveaux émetteurs. Nos choix d'investissement, dont notamment notre surexposition du marché crédit euro à celui du dollar, et l'évolution des marchés ont conduit à un rendement instantané du portefeuille de 2,92% à fin septembre 2021. Sur la période, la performance nette du FCP a été positive de 6,23%, soit une surperformance de 3,3% sur son indice de référence.

Sur la période, la performance de la SICAV a été de 6,23% contre 2,93% pour son indice de référence.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
AVANTOR FUNDING INC 2.625% 01/11/2025	3 636 006,00	3 735 893,50
UPJOHN INC 2.7% 22/06/2030	6 314 180,07	-
TUI AG VAR 9.5% 26/10/2021	3 012 466,83	2 946 133,20
STENA INTERNATIONAL SA 3.75% 01/02/2025	2 911 875,00	3 025 850,36
ATRADIUS FINANCE B.V. VAR 23/09/2044	-	5 848 120,51

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
BANK OF SCOTLAND 12% PERP	-	5 589 542,53
TELEFONICA EUROPE BV TF/TV PERPETUAL	-	5 510 519,18
INTRUM AB 4.875% 15/08/2025	-	5 453 226,85
CENTENE CORP 2.5% 01/03/2031	5 370 759,66	-
IBERDROLA INTL BV VAR PERP	-	4 969 536,52

Politique de vote

L'exercice du droit de vote pour les titres détenus dans les portefeuilles est effectué en toute indépendance dans l'intérêt exclusif des clients et porteurs de parts et d'actions, notamment lorsque les résolutions proposées portent sur des enjeux significatifs. Les gestionnaires disposent d'abonnements spécialisés dans l'analyse des résolutions soumises aux assemblées.

Commissions de mouvement

Ces commissions sont attribuées à 100% aux conservateurs au titre de leurs prestations de suivi et d'enregistrement des instructions.

Description succincte de la procédure de sélection des intermédiaires

Aviva Investors France a recours au service d'Aviva Investors Global Services Limited et, à ce titre, utilise la liste des intermédiaires qu'elle a elle-même sélectionnée en application de sa propre politique de sélection et d'exécution. Selon cette dernière, tous les intermédiaires sont choisis en fonction de leur solvabilité et doivent passer par un processus de sélection rigoureux basé sur des critères qualitatifs et quantitatifs. Une fois approuvées, les contreparties font l'objet d'un suivi et d'une analyse en continue de leur qualité d'exécution. Les facteurs clés pris en compte à cet égard sont : la couverture de marché ; la couverture des instruments ; les protocoles de négociation ; les coûts de transaction ; l'efficacité et la fiabilité du traitement des opérations.

Pour plus d'informations, les porteurs peuvent se référer à la politique d'exécution et de sélection disponible sur le site www.avivainvestors.com et dans le rapport annuel de la société de gestion.

Frais d'intermédiation

Conformément à l'article 321-122 du Règlement Général de l'AMF, le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur notre site Internet à l'adresse : www.avivainvestors.fr.

Risque global

La méthode de calcul du risque global de l'OPCVM sur les instruments financiers à terme est celle du calcul de l'engagement telle que définie par le Règlement général de l'AMF.

Revenus ouvrant droit à réfaction

Aucune somme distribuable pour l'exercice 2020-2021.

Résultats et affectation des sommes distribuables

Affectation des sommes distribuables de l'exercice

De l'examen des comptes, il ressort un résultat net de l'exercice 2020 - 2021 de 9 572 443,34 euros.

A ce résultat, s'ajoutent ou se retranchent les éléments suivants :

- Compte de régularisation des revenus de l'exercice : 159 464,13 €
- Report à nouveau de l'exercice précédent : 14 663,22 €

Compte tenu de ces éléments, le résultat à affecter s'élève à : 9 427 642,43 €

Le montant total des plus-values non distribuées au titre de l'exercice s'élève à 4 043 134,19 €.

L'assemblée générale approuve l'affectation des sommes distribuables telle que proposée par le conseil d'administration conformément à l'article 27 des statuts « affectation des sommes distribuables ». Elle décide en conséquence :

- La distribution à titre de dividendes de la somme de : 9 415 593,10 €
- L'inscription au compte report à nouveau de l'exercice de la somme de : 12 049,33 €
- le report de la totalité des plus-values au titre de l'exercice, soit la somme de : 4 043 134,19 €

L'assemblée générale constate un dividende unitaire de 2,98 €, représentant l'intégralité du revenu distribué au titre de l'exercice clos et décide de sa mise en paiement le 08 décembre 2020 sur décision du conseil d'administration réuni le 23 novembre 2021.

Sur la base de cette répartition, le dividende net global par action est donc arrêté à 2,98 €.

Le dividende se décompose comme suit :

- Revenus actions éligibles à abattement :	0,00 €
- Revenus non éligibles à abattement :	2,98 €

Modalités de répartition des rémunérations allouées

Le Président informe les membres du Conseil qu'il a été décidé de ne pas allouer de rémunération aux administrateurs au titre de l'exercice 2020-2021. Cette décision sera soumise au vote des actionnaires lors de la prochaine assemblée.

Le conseil d'administration approuve cette proposition à l'unanimité.

Modalités de fonctionnement de la SICAV

Conventions visées par l'article L. 225-38 du Code de commerce

Le Président indique qu'aucune convention relevant des dispositions de l'article L 225-38 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice.

Conventions visées par l'article L. 225-39 du Code de commerce

Le Président communique aux membres du Conseil la liste et l'objet des conventions courantes et conclues à des conditions normales par la SICAV et

- ses dirigeants ou des personnes à eux apparentées,
- les actionnaires de la SICAV disposant de plus de 10% des droits de vote dans celle-ci ou avec une société contrôlant une société actionnaire disposant de plus de 10% des droits de vote,
- toutes entreprises avec lesquelles la SICAV a un dirigeant commun.

La convention relevant de l'article L.225-39 du Code de commerce est la suivante :

- Délégation de gestion financière, administrative et comptable contractée avec Aviva Investors France.

Politique de rémunération

Partie qualitative

Aviva Investors France s'est dotée d'une politique de rémunération applicable à l'ensemble des mandataires sociaux et du personnel d'AIF, définissant les conditions de détermination de la rémunération fixe et de la rémunération variable du personnel de la société. Cette politique de rémunération intègre également l'application d'un dispositif spécifique applicable à la rémunération variable des « personnels régulés » au titre de son activité de gestion d'OPC (FIA et OPCVM). Ce dispositif prévoit, notamment, d'une part, le versement différé et étalé sur trois exercices d'une fraction de la rémunération variable et, d'autre part, le versement sous forme d'actions ou de parts d'OPC gérés de 50% de la rémunération variable.

Ce dispositif est entré en vigueur au titre des rémunérations variables payées en 2016 au titre de l'exercice 2015 et a été agréé (dans le cadre de la mise en œuvre de la directive OPCVM 5) dans son intégralité par l'AMF le 6 avril 2017.

Pour les fonds UCITS, ce dispositif est entré en vigueur au titre des rémunérations variables payées en 2018 au titre de l'exercice 2017. Par ailleurs, AIF est dotée d'un Comité des rémunérations chargé de l'application et du suivi de cette politique. Pour plus d'information, la politique de rémunération est disponible sur demande auprès de la société de gestion, ainsi que sur le site internet à l'adresse suivante : www.avivainvestors.com

Partie quantitative

Au titre de l'exercice 2020, le montant des sommes versées par Aviva Investors France à ses collaborateurs au titre de leur rémunération fixe s'élevait à 13 674 889 euros, hors charges patronales.

Le montant global de rémunération variable alloué au titre de l'exercice 2020 à l'ensemble des 160 salariés d'Aviva Investors France (et payable postérieurement à la clôture de cet exercice aux conditions et modalités fixées par la Politique de Rémunération) s'élevait à 4 373 600 euros, hors charges patronales.

Le montant de rémunération variable alloué au titre de ce même exercice à des salariés entrant dans le cadre du dispositif de rémunération variable, mis en place en application de la directive 2014/91/UE (Directive OPCVM V), et de la directive 2011/61/UE (Directive AIFM) s'élevait à 250 000 euros hors charges patronales, et concernait 1 salarié.

Effets de levier

Levier brut : 145%.

Levier net : 101%.

Opérations de financement sur titres en application du Règlement SFTR

La SICAV n'a pas eu recours à des opérations de financement sur titres au cours de l'exercice clos au 30 septembre 2021.

SFDR

Information relative à la Transparence de la promotion des caractéristiques environnementales ou sociales et des investissements durables dans les rapports périodiques pour les fonds catégorisés « Article 6 » au regard du Règlement SFDR

AVIVA OBLIG INTERNATIONAL n'a promu aucun investissement durable au cours de l'exercice écoulé : ni objectif d'investissement durable, ni caractéristiques environnementales ou sociales ou de gouvernance. Sa stratégie de gestion est uniquement liée à sa performance financière.

Nous rappelons qu'AVIVA OBLIG INTERNATIONAL ne fait pas la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance et n'a pas l'intention de se conformer au principe de précaution consistant à ne pas « causer de préjudice important » tel que défini par le Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement SFDR »). Par ailleurs, la stratégie mise en œuvre dans ce FCP ne prend pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental tels que définis par le « Règlement Taxonomie » (Règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement SFDR).

techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

• Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :	-
- Prêts de titres :	-
- Emprunts de titres :	-
- Prises en pension :	-
- Mises en pensions :	-
• Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés :	178 989 116,59
- Change à terme :	178 989 116,59
- Future :	-
- Options :	-
- Swap :	-

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
-	CREDIT AGRICOLE
-	SOCIETE GENERALE
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-

(*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Type d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace	
- Dépôts à terme	-
- Actions	-
- Obligations	-
- OPCVM	-
- Espèces (**)	-
Total	-
Instruments financiers dérivés	
- Dépôts à terme	-
- Actions	-
- Obligations	-
- OPCVM	-
- Espèces (**)	-
Total	-

(**) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
- Revenus (***)	-
- Autres revenus	-
Total des revenus	-
- Frais opérationnels directs	-
- Frais opérationnels indirects	-
- Autres frais	-
Total des frais	-

(***) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

rapport sur le gouvernement d'entreprise

Liste des mandats et fonctions exercées par les mandataires sociaux

Monsieur Alban TOURRADE

- Président directeur général et administrateur de la SICAV AVIVA OBLIG INTERNATIONAL
- Président directeur général et administrateur de la SICAV AVIVA CONVERTIBLES

Monsieur André PETIT

- Président directeur général et administrateur de la SICAV AVIVA INVESTORS BRITANNIA
- Représentant permanent d'AVIVA ASSURANCES, administrateur de la SICAV AVIVA RENDEMENT EUROPE
- Administrateur de la SICAV AVIVA DEVELOPPEMENT
- Administrateur de la SICAV AVIVA PATRIMOINE
- Représentant permanent d'AVIVA VIE, administrateur de la SICAV AVIVA DIVERSIFIE
- Représentant permanent d'AVIVA VIE, administrateur de la SICAV AVIVA OBLIREA
- Représentant permanent d'AVIVA FRANCE, administrateur de la SICAV AVIVA EUROPE
- Administrateur de la SICAV AVIVA VALEURS FRANCAISES
- Représentant permanent d'AVIVA VIE, administrateur de la SICAV AVIVA VALEURS IMMOBILIERES
- Administrateur de la SICAV AVIVA OBLIG INTERNATIONAL

Monsieur Philippe TAFFIN

- Représentant permanent d'Aviva ASSURANCES, administrateur de la SICAV AVIVA CONVERTIBLES
- Représentant permanent d'AVIVA VIE, administrateur de la SICAV AVIVA EUROPE
- Représentant permanent d'AVIVA ASSURANCES, administrateur de la SICAV AVIVA OBLIG INTERNATIONAL
- Représentant permanent d'AVIVA VIE, administrateur de la SICAV AVIVA PATRIMOINE
- Représentant permanent d'AVIVA ASSURANCES, Administrateur de la SICAV AVIVA OBLIREA
- Représentant permanent d'AVIVA VIE, administrateur de la SICAV AVIVA RENDEMENT EUROPE
- Représentant permanent d'AVIVA VIE, administrateur de la SICAV BETELGEUSE
- Représentant permanent d'AVIVA VIE, membre du conseil de surveillance de la Société Civile de Placement Immobilier (SCPI) UFIFRANCE IMMOBILIER
- Représentant permanent d'AVIVA VIE, administrateur de la SICAV FONDS NOUVEL INVESTISSEMENT 1 « NOVI 1 »
- Représentant permanent d'AVIVA VIE, administrateur de la SICAV FONDS NOUVEL INVESTISSEMENT 2 « NOVI 2 »
- Président de la société AVIVA INVESTISSEMENTS SAS
- Représentant permanent d'AVIVA ASSURANCES, administrateur de la société AVIVA INVESTORS REAL ESTATE FRANCE S.A.
- Administrateur de la société AVIVA RETRAITE PROFESSIONNELLE S.A.
- Président du conseil d'administration de la SICAV SIRIUS
- Administrateur de la société CROISSANCE PIERRE II S.A.
- Représentant permanent d'AVIVA FRANCE, administrateur de la SICAV EMERGENCE
- Administrateur, de la société NEWCO S.A.

- Président du Conseil et administrateur de la société AVIVA DEVELOPPEMENT VIE
- Membre du comité d'investissement de la société AVIVA IMPACT INVESTING FRANCE SAS
- Président du conseil d'administration de la SICAV FONDS NOUVEL INVESTISSEMENT 1 « NOVI 1 »
- Représentant permanent d'AVIVA FRANCE, membre du bureau de l'association loi 1901 ASSOCIATION FRANCAISE DES INVESTISSEURS INSTITUTIONNELS - Af2i

Monsieur Baptiste BUISSON

- Administrateur de la SICAV AFER AVENIR SENIOR
- Administrateur de la SICAV AVIVA OBLIG INTERNATIONAL
- Administrateur de la SICAV AVIVA OBLIREA
- Administrateur de la SICAV AVIVA VALEURS IMMOBILIERES

Conventions intervenues, directement ou par personne interposée, entre, d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10% d'une société et d'autre part, une autre société dont la première possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales.

Aucune convention n'a été conclue au cours des exercices antérieurs dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Aucune convention n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale des actionnaires en cas d'augmentation de capital en application des articles L.225-129-1 et L.225-129-2 du Code de commerce.

Sans objet pour les SICAV.

Modalités d'exercice de la direction générale prévues à l'article L.225-51-1 du Code de commerce.

Le conseil d'administration a opté pour le cumul des fonctions de président du conseil d'administration et de directeur général.

rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels



ERNST & YOUNG et Autres
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex

Tél. : +33 (0) 1 46 93 60 00
www.ey.com/fr

Aviva Oblig International

Exercice clos le 30 septembre 2021

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la SICAV Aviva Oblig International,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif Aviva Oblig International constitué sous forme de société d'investissement à capital variable (SICAV) relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SICAV à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} octobre 2020 à la date d'émission de notre rapport.



Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les SICAV, leurs investissements et l'évaluation des actifs et passifs correspondants. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur la gestion opérationnelle des SICAV et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

■ Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

■ Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.



Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la SICAV ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre SICAV.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;



- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 12 janvier 2022

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG et Autres

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'D. Koestner', with a horizontal line extending to the right.

David Koestner

rapport spécial du commissaire aux comptes

comptes annuels

BILANactif

	30.09.2021	30.09.2020
Devise	EUR	EUR
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	407 141 754,23	398 558 685,54
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	284 831 691,51	293 622 960,97
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	83 349 137,64	66 364 208,54
• TITRES DE CRÉANCES		
Négoziés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	-	-
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	38 960 925,08	38 571 516,03
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Créances	178 880 849,43	172 114 296,95
Opérations de change à terme de devises	175 820 064,16	171 118 759,99
Autres	3 060 785,27	995 536,96
Comptes financiers	8 808 701,96	2 123 208,04
Liquidités	8 808 701,96	2 123 208,04
Autres actifs	-	-
Total de l'actif	594 831 305,62	572 796 190,53

BILAN passif

	30.09.2021	30.09.2020
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	393 787 428,39	390 782 644,41
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	14 663,22	26 093,60
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	4 043 134,19	-189 525,90
• Résultat de l'exercice	9 412 979,21	9 947 008,45
Total des capitaux propres <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	407 258 205,01	400 566 220,56
Instruments financiers	-	-
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Dettes	187 572 638,29	172 229 964,80
Opérations de change à terme de devises	178 899 528,10	167 872 498,07
Autres	8 673 110,19	4 357 466,73
Comptes financiers	462,32	5,17
Concours bancaires courants	462,32	5,17
Emprunts	-	-
Total du passif	594 831 305,62	572 796 190,53

HORS-bilan

30.09.2021

30.09.2020

Devise	EUR	EUR
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE de résultat

	30.09.2021	30.09.2020
Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	5 167,55	30 469,87
• Produits sur actions et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	13 486 065,21	13 805 360,16
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	13 491 232,76	13 835 830,03
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-27 331,01	-23 864,21
• Autres charges financières	-2 970,34	-2 942,07
Total (II)	-30 301,35	-26 806,28
Résultat sur opérations financières (I - II)	13 460 931,41	13 809 023,75
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-3 888 488,07	-3 800 107,44
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	9 572 443,34	10 008 916,31
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-159 464,13	-61 907,86
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	9 412 979,21	9 947 008,45

1 règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les comptes ont été établis par la Société de gestion sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19.

Règles d'évaluation des actifs

Les sources d'information retenues pour l'évaluation courante des instruments financiers et valeurs négociés sur un marché réglementé sont par ordre de priorité : IBOXX, BGN ou ICMA ou à défaut, toute autre source d'information publique.

Les cours des actifs sont extraits en début de matinée du jour ouvré suivant la date de valorisation selon la méthodologie suivante :

Les instruments financiers et valeurs négociés sur un marché réglementé sont évalués selon les règles suivantes :

=> *Instruments financiers cotés*

Les instruments financiers cotés sont évalués au cours de clôture du jour (Source : Valorisateur sur la base d'une hiérarchie de contributeurs donnée par la SGP) ou au dernier cours connu lors de la récupération des cours en début de matinée le jour ouvré suivant (Source : Chambre de compensation). Toutefois, les instruments cotant sur des marchés en continu sont évalués au cours de compensation du jour.

Les positions ouvertes sur marchés à terme sont évaluées sur la base des cours de compensation du jour.

Toutefois, les instruments qui ne font pas l'objet d'échanges réguliers et/ou pour des volumes significatifs pourront être évalués sur base de la moyenne des contributions (cours demandés) recueillies auprès des sources d'information spécifiées ci-dessus.

=> *OPC et fonds d'investissement non cotés*

Sur base de la dernière valeur liquidative fournie par les bases de données financières citées ci-dessus ou à défaut par tout moyen. Cependant, pour la valorisation des OPC dont la valorisation dépend d'Aviva Investors France, la valeur liquidative retenue sera celle du jour de valorisation.

=> *Titres de créance négociables*

Les titres de créance négociables (TCN) d'une durée de vie à l'acquisition inférieure ou égale à 3 mois seront amortis linéairement. (source ou taux de marché utilisé : valorisateur sur la base de données de marché)

Les TCN d'une durée de vie à l'acquisition supérieure à 3 mois seront actualisés à partir d'un taux interpolé sur la base d'une courbe de référence (déterminée en fonction des caractéristiques de chaque instrument détenu), sachant qu'ils seront amortis linéairement dès lors que leur durée de vie résiduelle sera inférieure à 3 mois.

Toutefois, les instruments suivants sont évalués selon les méthodes spécifiques suivantes :

Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé sont évalués selon les règles suivantes :

Ces instruments sont évalués à leur valeur probable de négociation déterminée à partir d'éléments tels que : valeur d'expertise, transactions significatives, rentabilité, actif net, taux de marché et caractéristiques intrinsèques de l'émetteur ou tout élément prévisionnel.

Les contrats sont évalués selon les méthodes suivantes :

Les contrats sont évalués à leur valeur de marché compte tenu des conditions des contrats d'origine. Toutefois, les contrats d'échange de taux d'intérêt (swaps) dont la durée de vie lors de leur mise en place est inférieure à trois mois sont évalués selon les principes de la méthode « simplificatrice » consistant dans l'évaluation du différentiel d'intérêts sur la période courue.

Les dépôts, autres avoirs créances ou dettes sont évalués selon les méthodes suivantes :

La valeur des espèces détenues en compte, des créances en cours et des dépenses payées d'avance ou à payer est constituée par leur valeur nominale convertie, le cas échéant, dans la devise de comptabilisation au cours du jour de valorisation.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Méthode de comptabilisation

Comptabilisation des frais de transaction :

Les frais de transaction sont comptabilisés suivant la méthode des frais exclus.

Comptabilisation des revenus des valeurs à revenus fixes :

Les coupons des produits à revenus fixes sont comptabilisés suivant la méthode des intérêts encaissés.

Méthode d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de l'OPCVM) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise de l'OPCVM) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de l'OPCVM).

Frais de gestion financière et frais administratifs externes

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtages, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de gestion financière et frais administratifs externes peuvent s'ajouter :

- Des commissions de surperformance rémunérant la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs, qui sont donc facturées à l'OPCVM.
- Des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM.
- Les coûts/frais opérationnels directs ou indirects découlant des techniques de gestion efficace de portefeuille.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPCVM, se reporter au document d'informations clés pour l'investisseur.

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la Société de Gestion	Actif net	0,95% maximum TTC
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Non significatif ⁽¹⁾
Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	De 2,40 à 36 euros TTC (selon le pays)
Commission de surperformance	Néant	Néant

(1) L'OPCVM pouvant être investi jusqu'à 10% en parts ou actions d'OPC, des frais indirects pourront être prélevés. Ces frais sont inclus dans le pourcentage de frais courants prélevés sur un exercice, présenté dans le document d'information clé pour l'investisseur.

En application du décret n°2015-421 du 14 avril 2015, la contribution due à l'AMF au titre de la SICAV n'est pas prise en compte dans le plafonnement des frais de gestion financière et frais administratifs externes à la Société de Gestion tels que mentionnés ci-dessus ; ladite contribution est partie intégrante des frais courants de la SICAV.

Devise de comptabilité

Le Fonds a adopté l'euro comme devise de référence de la comptabilité.

exercice

Indication des changements soumis à l'information particulière des porteurs

- Changements intervenus :

29/01/2021: Changement conservateur / centralisateur (de BPSS vers SGSS) ;

11/02/2021: Mise à jour Perfs + frais ;

10/03/2021: SFDR.

- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie d'actions

Capitalisation et/ou distribution du résultat net et des plus-values nettes réalisées.

2 évolutionactif net

	30.09.2021	30.09.2020
Devise	EUR	EUR
Actif net en début d'exercice	400 566 220,56	408 621 772,66
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'Opc)	54 684 954,54	54 980 955,28
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'Opc)	-62 530 076,65	-52 961 953,60
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	9 317 401,58	13 644 778,42
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-2 827 602,52	-14 433 544,66
Plus-values réalisées sur contrats financiers	-	117 144,40
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Frais de transaction	-3 997,24	-5 408,52
Différences de change	-1 290 467,20	-2 116 546,30
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	9 743 221,33	-4 414 403,52
- <i>Différence d'estimation exercice N</i>	3 839 990,78	-5 903 230,55
- <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-5 903 230,55	-1 488 827,03
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	-	-100 804,31
- <i>Différence d'estimation exercice N</i>	-	-
- <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-	100 804,31
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-9 973 892,73	-12 774 685,60
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	9 572 443,34	10 008 916,31
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	407 258 205,01	400 566 220,56

3 compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	183 151,63	-
Obligations à taux fixe	193 433 785,10	83 349 137,64
Obligations à taux variable	91 214 754,78	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	276 966 074,37	86 253 504,27	4 961 250,51	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	8 808 701,96
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	462,32
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	575 957,04	12 260 159,97	81 288 297,89	274 056 414,25
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	8 808 701,96	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	462,32	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	USD	GBP	PLN	Autres devises
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	147 883 361,71	12 216 339,48	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	2 243 430,08	2 930 725,21	-	-
Comptes financiers	7 336 297,11	157 061,33	8,17	-
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	158 728 893,61	15 133 133,94	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances	178 880 849,43
Opérations de change à terme de devises :	
Achats à terme de devises	5 065 016,77
Montant total négocié des Ventes à terme de devises	170 755 047,39
Autres Créances :	
Dépôts de garantie (versés)	2 780 000,00
Coupons à recevoir	280 785,27
-	-
-	-
-	-
Autres opérations	-
Dettes	187 572 638,29
Opérations de change à terme de devises :	
Ventes à terme de devises	173 862 027,55
Montant total négocié des Achats à terme de devises	5 037 500,55
Autres Dettes :	
Achats règlements différés	8 351 218,75
Frais provisionnés	319 681,44
Débiteurs et créiteurs divers	2 210,00
-	-
-	-
Autres opérations	-

3.6. Capitaux propres

	Souscriptions		Rachats	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
Nombre d'actions émises / rachetées pendant l'exercice	429 282	54 684 954,54	492 388	62 530 076,65
Commission de souscription / rachat		670,40		-
Rétrocessions		670,40		-
Commissions acquises à l'Opc		-		-

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen	0,95
Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice	-
Rétrocession de frais de gestion :	
- Montant des frais rétrocédés à l'Opc	-
- Ventilation par Opc "cible" :	
- Opc 1	-
- Opc 2	-

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par l'Opc avec mention des garanties de capital.....	néant
3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnés	néant

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :	
- Instruments financiers reçus en pension (livrée)	-
- Autres opérations temporaires	-
3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :	
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :	
- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :	
- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-
3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :	
- opc	38 960 925,08
- autres instruments financiers	-

3.10. Tableau d'affectation du résultat (En devise de comptabilité de l'Opc)

Acomptes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
Total acomptes	-	-	-	-

	30.09.2021	30.09.2020
Affectation du résultat	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	14 663,22	26 093,60
Résultat	9 412 979,21	9 947 008,45
Total	9 427 642,43	9 973 102,05
Affectation		
Distribution	9 415 593,10	9 958 146,09
Report à nouveau de l'exercice	12 049,33	14 955,96
Capitalisation	-	-
Total	9 427 642,43	9 973 102,05
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	3 159 595	3 222 701
Distribution unitaire	2,98	3,09
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

(En devise de comptabilité de l'Opc)

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
Total acomptes	-	-

	30.09.2021	30.09.2020
Affectation des plus et moins-values nettes	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	4 043 134,19	-189 525,90
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	4 043 134,19	-189 525,90
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	4 043 134,19	-
Capitalisation	-	-189 525,90
Total	4 043 134,19	-189 525,90
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de la Sicav au cours des 5 derniers exercices

Devise EUR	30.09.2021	30.09.2020	30.09.2019	28.09.2018	29.09.2017
Actif net	407 258 205,01	400 566 220,56	408 621 772,66	414 517 499,06	393 470 585,75
Nombre d'actions en circulation	3 159 595	3 222 701	3 211 845	3 290 556	3 021 930
Valeur liquidative	128,89	124,29	127,22	125,97	130,20
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)	2,98	3,09	3,98	3,83	4,36
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire ⁽²⁾	-	-0,05	-1,00	2,78	2,43

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

⁽²⁾ La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

Date de création de la Sicav : 2 juin 1980.

4 inventaire au 30.09.2021

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<i>Valeurs mobilières</i>						
<i>Obligation</i>						
XS2248826294	ADLER GROUP SA 2.75% 13/11/2026	PROPRE	800 000,00	706 189,04	EUR	0,17
XS2343873597	AEDAS HOMES OPCO SLU 4% 15/08/2026	PROPRE	852 000,00	896 412,87	EUR	0,22
NL0000120004	AEGON NV VAR PERPETUAL	PROPRE	4 000 000,00	1 760 672,08	NLG	0,43
BE6317598850	AGEAS VAR PERP	PROPRE	4 000 000,00	4 313 100,27	EUR	1,06
US013092AG61	ALBERTSONS COS SAFEWAY 3.5% 15/03/2029	PROPRE	605 000,00	519 945,14	USD	0,13
US013092AC57	ALBERTSONS COS SAFEWAY 4.625% 15/01/2027	PROPRE	4 800 000,00	4 387 982,80	USD	1,08
US013092AD31	ALBERTSONS COS/SAFEWAY 3.5% 15/02/2023	PROPRE	1 069 000,00	948 581,40	USD	0,23
XS2342058034	ALLIED UNI HLD 4.875% 01/06/28	PROPRE	1 028 000,00	1 202 732,26	GBP	0,30
XS2342057143	ALLIED UNI 3.625% 01/06/2028	PROPRE	1 020 000,00	1 017 498,17	EUR	0,25
US019579AA90	ALLIED UNIVERSAL HOLDCO LLC ALLIED UNIVER 4.625% 01/06/2028	PROPRE	555 000,00	487 370,46	USD	0,12
US019576AC18	ALLIED UNIVERSAL 6% 01/06/2029	PROPRE	570 000,00	497 905,09	USD	0,12
XS2138140798	ALTICE FRANCE HOLDING SA 4% 15/02/2028	PROPRE	1 700 000,00	1 612 339,13	EUR	0,40
US02156TAA25	ALTICE FRANCE HOLDING SA 6% 15/02/2028	PROPRE	1 872 000,00	1 555 937,63	USD	0,38
XS2053846262	ALTICE FRANCE SA 3.375% 15/01/2028	PROPRE	1 217 000,00	1 193 601,65	EUR	0,29
XS2390152986	ALTICE FRANCE SA 4.25% 15/10/2029	PROPRE	3 046 000,00	3 013 438,26	EUR	0,74
US023135BJ40	AMAZON COM INC 4.05% 22/08/2047	PROPRE	3 900 000,00	4 104 582,16	USD	1,01
US038522AR99	ARAMARK SERVICES INC 6.375% 01/05/2025	PROPRE	2 175 000,00	2 025 077,58	USD	0,50
XS2310487074	ARDAGH METAL PACKAGING 2% 01/09/2028	PROPRE	3 035 000,00	3 101 351,84	EUR	0,76
XS2111944133	ARENA LUX FIN SARL 1.875% 01/02/2028	PROPRE	2 677 000,00	2 550 140,32	EUR	0,63
US049362AA49	ATLAS LUXCO 4.625% 01/06/2028	PROPRE	395 000,00	346 400,33	USD	0,09
XS1069439740	AXA TF/TV PERP	PROPRE	2 200 000,00	2 570 289,35	EUR	0,63
US06051GHR39	BANK OF AMERICA 3.458% 15/03/2025	PROPRE	4 300 000,00	3 955 818,40	USD	0,97
XS1951220596	BANKIA SA VAR 15/02/2029	PROPRE	2 000 000,00	2 201 001,75	EUR	0,54
XS2321466133	BARCLAYS PLC VAR 22/03/2031	PROPRE	1 600 000,00	1 622 788,95	EUR	0,40
US071734AK34	BAUSCH HEALTH COS INC 6.25% 15/02/2029	PROPRE	1 500 000,00	1 291 333,03	USD	0,32

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
US071734AM99	BAUSCH HEALTH 5% 15/02/2029	PROPRE	1 185 000,00	961 655,75	USD	0,24
XS2303071992	BELLIS ACQUISITION CO PL 3.25% 16/02/2026	PROPRE	981 000,00	1 124 107,92	GBP	0,28
XS1222594472	BERTELSMANN SE AND CO KGAA VAR 23/04/2075	PROPRE	1 500 000,00	1 672 269,04	EUR	0,41
XS0212581564	BFCM TF/TV SUB PERP	PROPRE	2 420 000,00	2 312 483,64	EUR	0,57
XS2338167104	BK LC FINCO 1 SARL 5.25% 30/04/2029	PROPRE	799 000,00	848 534,83	EUR	0,21
US110122DL93	BRISOL MYERS SQUIBB CO 4.55% 20/02/2048	PROPRE	3 700 000,00	4 139 744,69	USD	1,02
US11135FBH38	BROADCOM INC 2.45% 15/02/2031	PROPRE	5 100 000,00	4 295 999,03	USD	1,05
XS2295690742	BRUNELLO BIDCO SPA 3.5% 15/02/2028	PROPRE	1 483 000,00	1 517 865,53	EUR	0,37
XS2294186965	CAB 3.375% 01/02/2028	PROPRE	1 985 000,00	2 017 189,26	EUR	0,50
XS1808351214	CAIXABANK SA VAR 17/04/2030	PROPRE	1 600 000,00	1 702 923,92	EUR	0,42
US131347CP95	CALPINE CORP 4.625% 01/02/2029	PROPRE	1 625 000,00	1 392 545,92	USD	0,34
XS2380124227	CASTELLUM AB VAR PERPETUAL	PROPRE	3 284 000,00	3 275 854,78	EUR	0,80
XS2125168729	CATALEN PHARMA SOLUTION 2.375% 01/03/2028	PROPRE	1 413 000,00	1 437 214,70	EUR	0,35
US14879EAH18	CATALENT PHARMA SOLUTION 3.125% 15/02/2029	PROPRE	700 000,00	593 004,38	USD	0,15
US1248EPCK74	CCO HLDGS LLC CAP CORP 4.25% 01/02/2031	PROPRE	3 950 000,00	3 490 422,05	USD	0,86
US1248EPCE15	CCO HLDGS LLC CAP CORP 4.5% 15/08/2030	PROPRE	1 239 000,00	1 107 766,18	USD	0,27
XS2385393405	CELLNEX FINANCE CO SA 1% 15/09/2027	PROPRE	1 000 000,00	983 890,55	EUR	0,24
US15135BAX91	CENTENE CORP 2.5% 01/03/2031	PROPRE	6 515 000,00	5 558 291,78	USD	1,36
XS2112973107	CHEPLAPHARM ARZNEIMITTEL 3.5% 11/02/2027	PROPRE	1 285 000,00	1 308 173,55	EUR	0,32
XS2343000241	CHROME BIDCO SASU 3.5% 31/05/2028	PROPRE	1 391 000,00	1 442 201,16	EUR	0,35
XS2325699994	CIDRON AIDA FINCO SARL 5% 01/04/2028	PROPRE	1 827 000,00	1 845 464,88	EUR	0,45
XS2388186996	CIRSA FINANCE INTER 4.5% 15/03/2027	PROPRE	1 250 000,00	1 240 731,25	EUR	0,30
US17308CC539	CITIGROUP VAR 05/11/2030	PROPRE	4 500 000,00	4 139 585,83	USD	1,02
US20030NCZ24	COMCAST CORP 3.45% 01/02/2050	PROPRE	4 500 000,00	4 169 523,06	USD	1,02
US20338QAA13	COMMMSCOPE FINANCE LLC 8.25% 01/03/2027	PROPRE	1 700 000,00	1 550 429,48	USD	0,38
XS2366652084	CONSTELLATION AUTOMOTIVE 4.875% 15/07/2027	PROPRE	1 154 000,00	1 346 741,28	GBP	0,33
US22788CAA36	CROWDSTRIKE HOLDINGS INC 3.0% 15/02/2029	PROPRE	2 075 000,00	1 790 885,22	USD	0,44
US126307BD80	CSC HOLDINGS LLC 4.625% 01/12/2030	PROPRE	3 490 000,00	2 894 030,69	USD	0,71
US126307BB25	CSC HOLDINGS 4.125% 01/12/2030	PROPRE	885 000,00	759 409,91	USD	0,19
XS2078761785	DANBNKE BANK AS VAR 12/02/2030	PROPRE	3 494 000,00	3 600 479,89	EUR	0,88

AVIVA OBLIG INTERNATIONAL

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
XS1802465846	DBS GROUP HOLDINGS LTD VAR 11/04/2028	PROPRE	2 700 000,00	2 783 000,37	EUR	0,68
XS2206382868	DIEBOLD NIXDORF 9% 15/07/2025	PROPRE	1 118 000,00	1 237 782,52	EUR	0,30
US25461LAA08	DIRECTV HOLDINGS FING 5.875% 15/08/2027	PROPRE	1 815 000,00	1 651 185,75	USD	0,41
US26150TAE91	DRAWBRIDGE PEC OPPOR FU 3.875% 15/02/2026	PROPRE	4 545 000,00	4 052 261,16	USD	1,00
XS2333564503	DUFREY ONE BV 3.375% 15/04/2028	PROPRE	2 376 000,00	2 399 255,10	EUR	0,59
XS1703900164	EC FINANCE PLC 2.375% 15/11/2022	PROPRE	1 070 000,00	1 085 697,05	EUR	0,27
XS1991034825	EIRCOM FINANCE DAC 3.5% 15/05/2026	PROPRE	2 010 000,00	2 082 448,22	EUR	0,51
US29261AAA88	ENCOMPASS HEALTH CORP 4.5% 01/02/2028	PROPRE	2 600 000,00	2 345 047,67	USD	0,58
XS2000719992	ENEL SPA VAR 24/05/2080	PROPRE	1 170 000,00	1 289 718,41	EUR	0,32
PTEDPROM0029	ENERGIAS DE PORTUGAL SA VAR 02/08/2081	PROPRE	2 000 000,00	2 036 872,60	EUR	0,50
PTEDPXOM0021	ENERGIAS DE PORTUGAL SA VAR 14/03/2082	PROPRE	1 200 000,00	1 183 082,30	EUR	0,29
XS2353416386	ENERGIZER GAMMA ACQ BV 3.5% 30/06/2029	PROPRE	2 538 000,00	2 551 488,06	EUR	0,63
XS071761509A	ESPI STO 9.75 25 CV DFT	PROPRE	6 715 000,00	183 151,63	EUR	0,04
US345370CV02	FORD MOTOR COMPANY 8.5% 21/04/2023	PROPRE	445 000,00	436 197,96	USD	0,11
US345370CW84	FORD MOTOR COMPANY 9% 22/04/2025	PROPRE	980 000,00	1 051 799,30	USD	0,26
XS2272365078	FORD MOTOR CREDIT CO LLC 2.748% 14/06/2024	PROPRE	796 000,00	945 432,06	GBP	0,23
XS2229875989	FORD MOTOR CREDIT CO LLC 3.25% 15/09/2025	PROPRE	825 000,00	882 454,47	EUR	0,22
XS2321537255	GAMMA B 5.125% 15/07/2025	PROPRE	1 639 000,00	1 694 474,46	EUR	0,42
US36164QNA21	GE CAPITAL INTL FUNDING 4.418% 15/11/2035	PROPRE	4 200 000,00	4 414 315,74	USD	1,08
XS2393001891	GRIFOLS ESCROW ISSUER 3.875% 15/10/2028	PROPRE	2 599 000,00	2 599 000,00	EUR	0,64
FR0011896513	GROUPAMA SA VAR PERPETUAL	PROPRE	3 600 000,00	4 217 334,56	EUR	1,04
XS1910293643	GRP ECORE HOLD SAS VAR 15/11/2023	PROPRE	3 550 000,00	3 637 047,97	EUR	0,89
XS2357812556	GUALA CLOSURES S 3.25% 15/06/2028	PROPRE	2 024 000,00	2 046 393,87	EUR	0,50
US404119CA57	HCA INC 3.5% 01/09/2030	PROPRE	2 847 000,00	2 607 606,67	USD	0,64
US437076BX94	HOME DEPOT INC 4.50% 06/12/2048	PROPRE	3 700 000,00	4 171 538,89	USD	1,02
XS2295333988	IBERDROLA INTL BV VAR PERP	PROPRE	1 600 000,00	1 627 742,40	EUR	0,40
XS2304198331	ICELAND BONDCO PLC 4.375% 15/05/2028	PROPRE	1 171 000,00	1 238 670,68	GBP	0,30
XS2343996919	INSPIRED ENTERTAINMENT 7.875% 01/06/2026	PROPRE	848 000,00	1 045 107,84	GBP	0,26
XS2034925375	INTRUM AB 3.5% 15/07/2026	PROPRE	3 030 000,00	3 126 143,58	EUR	0,77
XS2211136168	INTRUM AB 4.875% 15/08/2025	PROPRE	627 000,00	669 900,06	EUR	0,16

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
XS1227242630	INVESTEC PLC 4.5% 05/05/2022	PROPRE	475 000,00	575 957,04	GBP	0,14
XS2262838381	IPD 3 BV 5.5% 01/12/2025	PROPRE	1 743 000,00	1 858 916,74	EUR	0,46
XS2305744059	IQVIA INC 2.25% 15/03/2029	PROPRE	1 003 000,00	1 011 623,29	EUR	0,25
US46284VAG68	IRON MOUNTAIN INC 5% 15/07/2028	PROPRE	1 510 000,00	1 373 823,43	USD	0,34
XS1713495759	IRON MOUNTAIN UK OLC 3.875% 15/11/2025	PROPRE	1 050 000,00	1 256 019,89	GBP	0,31
XS2364593579	JAGUAR LAND ROVER AUTOMO 4.5% 15/07/2028	PROPRE	1 414 000,00	1 413 009,07	EUR	0,35
US46647PBD78	JPMORGAN CHASE CO VAR 06/05/2030	PROPRE	4 200 000,00	4 063 518,87	USD	1,00
XS0047746630	JULDIS DEV 4.25% CV 12/03 USD DEFAULTED	PROPRE	650 000,00	0,00	USD	0,00
XS1321149434	KENNEDY WILSON EUR REAL 3.25% 12/11/2025	PROPRE	3 300 000,00	3 651 019,01	EUR	0,90
XS2298381307	KLEOPATRA FINCO SARL 4.25% 01/03/2026	PROPRE	1 600 000,00	1 572 473,33	EUR	0,39
XS2298382453	KLEOPATRA HOLDINGS 6.5% 01/09/2026	PROPRE	850 000,00	810 006,08	EUR	0,20
US50077LBC90	KRAFT HEINZ FOODS CO 3.875% 15/05/2027	PROPRE	1 505 000,00	1 438 086,04	USD	0,35
FR0013221140	LA POSTE SA 5.3% 01/12/2043	PROPRE	2 200 000,00	2 083 841,69	USD	0,51
US521088AC89	LD HOLDINGS GROUP LLC 6.125% 01/04/2028	PROPRE	660 000,00	537 641,55	USD	0,13
US521088AA24	LD HOLDINGS 6.5% 01/11/2025	PROPRE	1 140 000,00	1 008 830,41	USD	0,25
XS2389334124	LEATHER 2 SPA FRN 30/09/2028	PROPRE	460 000,00	461 512,99	EUR	0,11
XS1849558900	LHMC FINCO SARL 6.25% 20/12/2023	PROPRE	1 790 000,00	1 573 695,26	EUR	0,39
XS2339830049	LIBRA GROUPCO SPA 5.0% 15/05/2027	PROPRE	2 005 000,00	2 101 261,36	EUR	0,52
XS1975716595	LOXAM SAS 4.5% 15/04/2027	PROPRE	1 010 000,00	1 034 588,45	EUR	0,25
XS2341724172	MAHLE GMBH 2.375% 14/05/2028	PROPRE	3 900 000,00	3 884 691,70	EUR	0,95
XS2052290439	MATTERHORN TELECOM SA 3.125% 15/09/2026	PROPRE	2 127 000,00	2 135 187,47	EUR	0,52
XS2322419776	MPT OPER PARTNERSHP 2.5% 24/03/2026	PROPRE	1 219 000,00	1 463 349,79	GBP	0,36
US62886EAV02	NCR CORP 6.125% 01/09/2029	PROPRE	3 500 000,00	3 294 051,55	USD	0,81
XS2332219612	NEINOR HOMES SLU 4.5% 15/10/2026	PROPRE	1 032 000,00	1 089 126,36	EUR	0,27
XS2076099865	NETFLIX INC 4.625% 15/05/2029	PROPRE	2 729 000,00	3 475 593,38	EUR	0,85
US644535AH91	NEW GOLD INC 7.50% 15/07/2027	PROPRE	3 930 000,00	3 542 538,63	USD	0,87
US651229AW64	NEWELL RUBBERMAID INC 4.20% 01/04/2026	PROPRE	3 800 000,00	3 622 287,42	USD	0,89
XS2332589972	NEXI SPA 1.625% 30/04/2026	PROPRE	2 007 000,00	2 030 836,19	EUR	0,50
XS2357281174	NH HOTEL GROUP SA 4% 02/07/2026	PROPRE	903 000,00	925 348,69	EUR	0,23
XS2355604880	NOMAD FOODS BONDCO PLC 2.5% 24/06/2028	PROPRE	1 303 000,00	1 335 398,37	EUR	0,33

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
US670001AH91	NOVELIS CORP 3.875% 15/08/2031	PROPRE	1 195 000,00	1 026 821,36	USD	0,25
XS2326493728	NOVELIS SHEET INGOT GMBH 3.375% 15/04/2029	PROPRE	945 000,00	1 003 703,40	EUR	0,25
PTNOBFOM0017	NOVO BANCO SA VAR 06/07/2028	PROPRE	1 000 000,00	1 051 858,90	EUR	0,26
US629377CR16	NRG ENERGY INC 3.625% 15/02/2031	PROPRE	1 675 000,00	1 426 736,70	USD	0,35
US674599CW33	OCCIDENTAL PETROLEUM COR 2.9% 15/08/2024	PROPRE	3 200 000,00	2 821 691,28	USD	0,69
US674599CH65	OCCIDENTAL PETROLEUM COR 3.40% 15/04/2026	PROPRE	400 000,00	360 033,17	USD	0,09
US675232AB89	OCEANEERING INTL INC 6% 01/02/2028	PROPRE	2 390 000,00	2 125 521,38	USD	0,52
XS2391351454	OLYMPUS WTR US HLDG CORP 3.875% 01/10/2028	PROPRE	546 000,00	547 489,76	EUR	0,13
XS2391352932	OLYMPUS WTR US HLDG CORP 5.375% 01/10/2029	PROPRE	370 000,00	366 602,63	EUR	0,09
US682691AA80	ONEMAIN FINANCE CORP 4% 15/09/2030	PROPRE	1 855 000,00	1 594 986,46	USD	0,39
XS1115498260	ORANGE TF/TV PERP	PROPRE	1 314 000,00	1 564 670,41	EUR	0,38
FR0013533031	ORANO SA 2.75% 08/03/2028	PROPRE	2 700 000,00	2 899 994,18	EUR	0,71
XS2332250708	ORGANON FINANCE 1 LLC 2.875% 30/04/2028	PROPRE	2 046 000,00	2 117 768,57	EUR	0,52
XS2363232930	PARTS EUROPE SA FRN 20/07/2027	PROPRE	999 000,00	1 014 691,22	EUR	0,25
XS2247301794	PEACE PROPERTY FINANCE 4.375% 15/11/2025	PROPRE	890 000,00	933 638,30	EUR	0,23
XS2010038060	PEACH PROPERTY FINANCE 3.5% 15/02/2023	PROPRE	790 000,00	811 816,99	EUR	0,20
XS2370814043	PEOPLECERT WISDOM ISSUER 5.75% 15/09/2026	PROPRE	1 022 000,00	1 070 600,40	EUR	0,26
US727610AN78	PLASTIPAK HOLDINGS INC 6.25% 15/10/2025	PROPRE	2 370 000,00	2 143 031,07	USD	0,53
XS2238777374	PPF TELECOM GROUP BV 3.25% 29/09/2027	PROPRE	1 091 000,00	1 187 559,18	EUR	0,29
US74101XAE04	PRESIDIO HOLDING INC 4.875% 01/02/2027	PROPRE	2 321 000,00	2 094 750,32	USD	0,51
XS2353473692	RAIFFEISEN BANK INTL 1.375% 17/06/2033	PROPRE	1 400 000,00	1 410 193,63	EUR	0,35
XS2199445193	REBECCA BIDCO GMBH 5.75% 15/07/2025	PROPRE	1 642 000,00	1 732 339,65	EUR	0,43
XS2291911282	REKEEP SPA 7.25% 01/02/2026	PROPRE	921 000,00	1 007 488,81	EUR	0,25
FR0014000NZ4	RENAULT SA 2.375% 25/05/2026	PROPRE	2 000 000,00	2 042 358,08	EUR	0,50
XS2332306344	REXEL SA 2.125% 15/06/2028	PROPRE	1 430 000,00	1 481 144,15	EUR	0,36
XS2178048257	RUBIS TERMINAL INFRA SAS 5.625% 15/05/2025	PROPRE	1 508 000,00	1 618 921,19	EUR	0,40
XS1384064587	SANTANDER ISSUANCES 3.25% 04/04/2026	PROPRE	2 800 000,00	3 194 210,66	EUR	0,78
US81105DAA37	SCRIPPS ESCROW II INC 3.875% 15/01/2029	PROPRE	640 000,00	556 925,34	USD	0,14
US81105DAB10	SCRIPPS ESCROW II INC 5.375% 15/01/2031	PROPRE	425 000,00	364 571,53	USD	0,09
DE000A3KS5R1	SIGNA DEVELOPMENT FIN 5.5% 23/07/2026	PROPRE	3 800 000,00	3 596 917,44	EUR	0,88

AVIVA OBLIG INTERNATIONAL

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
US82967NBL10	SIRIUS XM RADIO INC 3.125% 01/09/2026	PROPRE	1 280 000,00	1 124 854,51	USD	0,28
US82967NBM92	SIRIUS XM RADIO INC 3.875% 01/09/2031	PROPRE	3 634 000,00	3 086 200,78	USD	0,76
XS2092610141	SISAL PAY SPA FRN 17/12/2026	PROPRE	2 270 000,00	2 280 328,18	EUR	0,56
US830146AB28	SIZZLING PLATT FIN CO 8.50% 28/11/2025	PROPRE	1 730 000,00	1 587 966,69	USD	0,39
US846425AQ94	SPANISH BROADCASTING SYS 9.75% 01/03/2026	PROPRE	1 500 000,00	1 365 508,65	USD	0,34
XS2210014788	STONEGATE PUB FIN 8.25% 31/07/2025	PROPRE	1 618 000,00	2 018 220,72	GBP	0,50
XS1577958058	SUPERIOR INDUSTRIES INTE 6% 15/06/2025	PROPRE	1 491 000,00	1 536 619,63	EUR	0,38
US87264ABR59	T MOBILE USA INC 2.25% 15/02/2026	PROPRE	305 000,00	266 817,43	USD	0,07
US87264ABT16	T MOBILE USA INC 2.875% 15/02/2031	PROPRE	3 590 000,00	3 150 641,85	USD	0,77
XS1814546013	TELE COLUMBUS AG 3.875% 02/05/2025	PROPRE	2 340 000,00	2 391 453,68	EUR	0,59
XS1795406658	TELEFONICA EUROPE BV VAR PERP	PROPRE	2 600 000,00	2 823 922,33	EUR	0,69
XS0161100515	TELITA FIN 7.75% 24/01/33 *EUR	PROPRE	2 020 000,00	3 067 873,34	EUR	0,75
US88023UAH41	TEMPUR SEALY INTERNATIONAL INC 4% 15/04/2029	PROPRE	2 400 000,00	2 178 026,66	USD	0,53
US88023UAJ07	TEMPUR SEALY INTL INC 3.875% 15/10/2031	PROPRE	960 000,00	832 292,45	USD	0,20
US88033GDG29	TENET HEALTHCARE CORP 4.625% 15/06/2028	PROPRE	2 365 000,00	2 148 882,88	USD	0,53
XS2290960520	TOTAL SE PERP 31/12/2099	PROPRE	3 443 000,00	3 495 330,77	EUR	0,86
XS1195202822	TOTAL VAR PERP	PROPRE	1 900 000,00	2 034 348,84	EUR	0,50
US90184LAG77	TWITTER INC 3.875% 15/12/2027	PROPRE	2 300 000,00	2 130 087,64	USD	0,52
XS2101558307	UNICREDIT SPA VARIABLE 15/01/2032	PROPRE	4 000 000,00	4 240 693,37	EUR	1,04
XS2237434803	UNIPOL GRUPPO SPA 3.25% 23/09/2030	PROPRE	1 852 000,00	2 159 523,59	EUR	0,53
ES0214974075	UNNIM BANC SA FRN PERPETUAL	PROPRE	3 600 000,00	3 485 046,30	EUR	0,86
XS1629969327	UPC HOLDING BV 3.875% 15/06/2029	PROPRE	800 000,00	826 979,44	EUR	0,20
US91533BAD29	UPJOHN INC 2.7% 22/06/2030	PROPRE	7 300 000,00	6 427 237,59	USD	1,58
US91740PAF53	USA COM PART 6.875% 01/09/2027	PROPRE	2 118 000,00	1 944 974,56	USD	0,48
FR0014004UE6	VALEO SA 1% 03/08/2028	PROPRE	3 000 000,00	2 984 005,89	EUR	0,73
FR00140007K5	VEOLIA ENVIRONMENT SA VAR PERPETUAL	PROPRE	4 000 000,00	4 158 898,08	EUR	1,02
XS2389112736	VERDE BIDCO SPA 4.625% 01/10/2026	PROPRE	551 000,00	562 279,05	EUR	0,14
XS2321651031	VIA CELERE DESARROLLOS 5.25% 01/04/2026	PROPRE	2 222 000,00	2 338 582,79	EUR	0,57
XS2307567086	VICTORIA PLC 3.625% 26/08/2026	PROPRE	1 510 000,00	1 553 327,35	EUR	0,38
XS2189766970	VIRGIN MEDIA FINANCE PLC 3.75% 15/07/2030	PROPRE	1 012 000,00	1 035 973,44	EUR	0,25

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
US92769VAJ89	VIRGIN MEDIA FINANCE PLC 5% 15/07/2030	PROPRE	1 115 000,00	998 263,63	USD	0,25
XS2231188876	VMED O2 UK FINANCING I 3.25% 31/01/2031	PROPRE	1 157 000,00	1 197 763,36	EUR	0,29
US92858RAA86	VMED O2 UK FINANCING I 4.25% 31/01/2031	PROPRE	1 000 000,00	869 784,19	USD	0,21
XS2225157424	VODAFONE GROUP PLC VAR 27/08/2080	PROPRE	3 500 000,00	3 636 195,07	EUR	0,89
XS2225204010	VODAFONE GROUP PLC VAR 27/08/2080	PROPRE	2 400 000,00	2 482 159,89	EUR	0,61
XS1799938995	VOLKSWAGEN INTL FIN NV VAR PERP	PROPRE	2 900 000,00	3 109 319,42	EUR	0,76
US254687FM36	WALT DISNEY COMPANY 2.75% 01/09/2049	PROPRE	4 800 000,00	4 010 806,33	USD	0,98
XS2271356201	WEBUILD SPA 5.875% 15/12/2025	PROPRE	2 119 000,00	2 457 046,10	EUR	0,60
US958102AM75	WESTERN DIGITAL CORP 4.75% 15/02/2026	PROPRE	2 693 000,00	2 587 146,54	USD	0,64
XS2116386132	ZIGGO BOND CO BV 3.375% 28/02/2030	PROPRE	4 075 000,00	4 108 114,47	EUR	1,01
Total Obligation				368 180 829,15		90,40
O.P.C.V.M.						
LU1184721287	AVIVA INVESTORS SICAV EMERGING MARKETS CORPORATE BOND SICAV	PROPRE	8 212,948	8 224 938,90	EUR	2,02
LU2059539572	AVIVA INVESTORS SICAV EUROPEAN HIGH YIELD BOND FUND	PROPRE	8 188,70	8 529 813,40	EUR	2,09
LU2144877300	AVIVA INVESTORS SICAV US INVESTMENT GRADE BOND FUND SICAV	PROPRE	21 925,00	22 206 172,78	EUR	5,45
Total O.P.C.V.M.				38 960 925,08		9,57
Total Valeurs mobilières				407 141 754,23		99,97
Liquidités						
AUTRES						
	PROV COM MVTS EUR	PROPRE	-2 210,00	-2 210,00	EUR	-0,00
Total AUTRES				-2 210,00		-0,00
BANQUE OU ATTENTE						
	ACH DIFF TITRES EUR	PROPRE	-8 351 218,75	-8 351 218,75	EUR	-2,05
	BANQUE EUR BPP	PROPRE	-462,32	-462,32	EUR	-0,00
	BANQUE EUR SGP	PROPRE	1 315 335,35	1 315 335,35	EUR	0,32
	BANQUE GBP SGP	PROPRE	135 002,07	157 061,33	GBP	0,04
	BANQUE PLN SGP	PROPRE	37,60	8,17	PLN	0,00
	BANQUE USD SGP	PROPRE	8 502 401,54	7 336 297,11	USD	1,80
Total BANQUE OU ATTENTE				457 020,89		0,11
DEPOSIT DE GARANTIE						
	COLLATÉRAL ESP VERSÉ	PROPRE	2 780 000,00	2 780 000,00	EUR	0,68
Total DEPOSIT DE GARANTIE				2 780 000,00		0,68

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
FRAIS DE GESTION						
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-319 681,44	-319 681,44	EUR	-0,08
Total FRAIS DE GESTION				-319 681,44		-0,08
Total Liquidités				2 915 129,45		0,72
Coupons						
Obligation						
XS2303071992	BELLIS A 3.25% 02/26	ACHLIG	981,00	22 358,28	GBP	0,01
XS2325699994	CIDRON AIDA 5% 04/28	ACHLIG	1 827,00	45 675,00	EUR	0,01
US521088AC89	LD HOLD 6.125% 04/28	ACHLIG	660,00	17 924,81	USD	0,00
US651229AW64	NEWELL 4.20% 2026	ACHLIG	3 800,00	68 855,43	USD	0,02
XS1115498260	ORANGE TF/TV PERP	ACHLIG	1 314,00	65 700,00	EUR	0,02
XS2321651031	VIA CEL 5.25% 04/26	ACHLIG	2 222,00	60 271,75	EUR	0,01
Total Obligation				280 785,27		0,07
Total Coupons				280 785,27		0,07
Change a terme						
	OACT 211026 GBP/EUR	RECU	502 000,00	583 679,43	GBP	0,14
	OACT 211026 GBP/EUR	VERSE	-579 570,93	-579 570,93	EUR	-0,14
	OACT 211026 GBP/EUR	RECU	2 000 000,00	2 324 687,50	GBP	0,57
	OACT 211026 GBP/EUR	VERSE	-2 344 540,55	-2 344 540,55	EUR	-0,58
	OACT 211026 USD/EUR	RECU	2 500 000,00	2 156 649,84	USD	0,53
	OACT 211026 USD/EUR	VERSE	-2 113 389,07	-2 113 389,07	EUR	-0,52
	OVCT 211026 GBP/EUR	RECU	15 187 476,98	15 187 476,98	EUR	3,73
	OVCT 211026 GBP/EUR	VERSE	-13 028 000,00	-15 133 133,94	GBP	-3,72
	OVCT 211026 USD/EUR	RECU	150 198 561,36	150 198 561,36	EUR	36,88
	OVCT 211026 USD/EUR	VERSE	-177 675 000,00	-153 273 104,04	USD	-37,64
	OVCT 211026 USD/EUR	RECU	209 944,99	209 944,99	EUR	0,05
	OVCT 211026 USD/EUR	VERSE	-250 000,00	-215 452,75	USD	-0,05
	OVCT 211026 USD/EUR	RECU	445 818,31	445 818,31	EUR	0,11
	OVCT 211026 USD/EUR	VERSE	-530 000,00	-457 235,99	USD	-0,11
	OVCT 211026 USD/EUR	RECU	594 287,08	594 287,08	EUR	0,15
	OVCT 211026 USD/EUR	VERSE	-700 000,00	-603 690,18	USD	-0,15

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
	OVCT 211026 USD/EUR	RECU	1 957 210,28	1 957 210,28	EUR	0,48
	OVCT 211026 USD/EUR	VERSE	-2 300 000,00	-1 983 864,74	USD	-0,49
	OVCT 211026 USD/EUR	RECU	853 727,17	853 727,17	EUR	0,21
	OVCT 211026 USD/EUR	VERSE	-1 000 000,00	-862 800,57	USD	-0,21
	OVCT 211026 USD/EUR	RECU	1 308 021,22	1 308 021,22	EUR	0,32
	OVCT 211026 USD/EUR	VERSE	-1 545 000,00	-1 332 745,34	USD	-0,33
Total Change a terme				-3 079 463,94		-0,76
Total Aviva Oblig International				407 258 205,01		100,00

résolutions

Assemblée Générale Ordinaire du 27 janvier 2022

Première résolution

Approbation des comptes de l'exercice

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du conseil d'administration et du commissaire aux comptes approuve lesdits rapports et comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2021.

Deuxième résolution

Convention visée par l'article L.225-38 du code de commerce

L'assemblée générale prend acte de ce qu'aucune convention visée par l'article L.225-38 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

Troisième résolution

Rémunérations allouées

L'assemblée générale décide de ne pas allouer de rémunération au conseil d'administration pour l'exercice 2020-2021.

Quatrième résolution

Affectation des sommes distribuables de l'exercice

De l'examen des comptes, il ressort un résultat net de l'exercice 2020 - 2021 de 9 572 443,34 euros.

A ce résultat, s'ajoutent ou se retranchent les éléments suivants :

- Compte de régularisation des revenus de l'exercice : 159 464,13 €
- Report à nouveau de l'exercice précédent : 14 663,22 €

Compte tenu de ces éléments, le résultat à affecter s'élève à : 9 427 642,43 €

Le montant total des plus-values non distribuées au titre de l'exercice s'élève à 4 043 134,19 €.

L'assemblée générale approuve l'affectation des sommes distribuables telle que proposée par le conseil d'administration conformément à l'article 27 des statuts « affectation des sommes distribuables ». Elle décide en conséquence :

- La distribution à titre de dividendes de la somme de : 9 415 593,10 €
- L'inscription au compte report à nouveau de l'exercice de la somme de : 12 049,33 €
- le report de la totalité des plus-values au titre de l'exercice, soit la somme de : 4 043 134,19 €

L'assemblée générale constate un dividende unitaire de 2,98 €, représentant l'intégralité du revenu distribué au titre de l'exercice clos et décide de sa mise en paiement le 08 décembre 2020 sur décision du conseil d'administration réuni le 23 novembre 2021.

Sur la base de cette répartition, le dividende net global par action est donc arrêté à 2,98 €.

Le dividende se décompose comme suit :

- Revenus actions éligibles à abattement : 0,00 €
- Revenus non éligibles à abattement : 2,98 €

L'assemblée générale donne expressément acte au conseil d'administration de ce que conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il lui a été rappelé que les dividendes versés au cours des trois derniers exercices sont les suivants :

En euros	Dividende net	Revenu éligible à l'abattement	Revenu non éligible à l'abattement
2019 - 2020	3,09	-	3,09
2018 - 2019	3,98	0,03	3,95
2017 - 2018	3,83	-	3,83

Cinquième résolution

Pouvoirs

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des différents documents soumis à la présente assemblée et du procès-verbal de celle-ci pour l'accomplissement des formalités légales.